

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom de l'Acheteur : Commune de Roquebrune-sur-Argens - SIRET : 218 301 075 00014
Roquebrune-sur-Argens – 83520.

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>
L'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur.

Nom du contact : Service Commande Publique - Mail : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr -

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le pouvoir adjudicateur impose que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP. Il remet :

- A/ la lettre de candidature (imprimé **DC1** joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Les documents relatifs aux pouvoirs (**PVS**) de la personne habilitée à engager la société candidate ou chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires (Kbis, délégation(s) de pouvoir, etc.). Le mandataire doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement qui précise les conditions de cette habilitation.

- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;

- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP, à savoir :

Au titre des capacités économiques et financières :

- Fournir une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global (CA)** portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

Au titre des capacités techniques et professionnelles :

- Fournir une liste des **principales livraisons effectuées ou des principaux services (REF) fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant et/ou le volume traité, la date et le destinataire public ou privé**. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 13 avril 2023 à 12 h 00

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : LOCATION – POSE - MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

Code(s) CPV :

Objet principal : 34924000-0 : Panneaux à messages variables

Objet complémentaire : 31682230-1 : Panneaux à écran graphique

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché :

Il s'agit pour la Commune de louer des panneaux lumineux d'information qu'elle pilotera à distance. Le titulaire sera en charge de la fourniture des matériels et de leur maintenance pendant l'exécution du marché. Il devra assurer la pose et la dépose desdits matériels qui resteront sa propriété à l'issue du marché.

Description

Critères d'attribution :

- 1/ Le prix (pondération : 50%)
- 2/ La valeur technique (pondération : 30%)
- 3/ La valeur environnementale (pondération : 20%)

Valeur totale estimée : Minimum : 60 000 € HT – Maximum : 200 000 € HT

Durée de l'Accord-Cadre :

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle court de la date de notification au 31 décembre 2023 pour la première période d'exécution.

Reconduction - Modalités ou calendriers des reconductions

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois aux conditions initiales, par période de 1 an. Il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2026.

Section 6 : Information complémentaires

***Sélection des candidatures**

En application des articles L2141-1 à L2142-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités techniques et professionnelles et économiques et financières suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

***Remise des offres par voie électronique :**

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.

***Négociation :** la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.

***Minimum et maximum annuels :** 15 000 € HT – 50 000 € HT.

***Variantes :** Les variantes sont interdites.

***Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance non prévue – Budget communal.

***Demande de renseignements :** Voir le règlement de la consultation

***Délai exécution :** Le délai d'installation et de mise en service d'un panneau est au maximum de 12 semaines calendaires à compter de la date de réception du bon de commande.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon et Greffe du Tribunal (même adresse)

Date d'envoi du présent avis

22 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Délégué aux marchés publics,
Yoann GNERUCCI